Langue originale : anglais

AC31 Doc. 33

Addendum

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux En ligne, 31 mai, 1, 4, 21 et 22 juin 2021

Questions spécifiques aux espèces

ADDENDUM AU DOCUMENT INTITULÉ LAMBI (STROMBUS GIGAS)

- 1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
- 2. Depuis la publication du document AC31 Doc. 33 le 15 mai 2020, les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique ont accordé un financement pour soutenir la mise en œuvre des décisions 18.275 à 18.280 sur le lambi. Cependant, en fonction des progrès réalisés, le Secrétariat est d'avis qu'il s'avèrera peut-être nécessaire de prolonger certains des mandats établis dans le cadre de ces décisions au-delà de la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19).

Application de la décision 18.278

- 3. Comme indiqué aux paragraphes 4 et 5 du document AC31 Doc. 33, le Secrétariat poursuit son étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le groupe de travail CFMC/OSPESCA/COPACO/CRFM/CITES sur le lambi et son sous-groupe consultatif scientifique, statistique et technique (SSTAG) afin d'élaborer des recommandations simplifiées sur les ACNP. La prochaine session du groupe de travail sur le lambi devrait se tenir en décembre 2021 à Porto Rico.
- 4. Dans les paragraphes 7 à 9 du document AC31 Doc. 33, le Secrétariat a indiqué que la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) avaient élaboré une proposition de projet, intitulée Seizing the trade and business potential of Blue BioTrade products for promoting sustainable livelihoods and conservation of marine biodiversity in selected Organisation of Eastern Caribbean States (OECS) Countries (Profiter du potentiel commercial des produits Blue BioTrade [produits biologiques de la mer] pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans certains pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale [OECO]) et destinée à soutenir les principaux pays de l'OECO producteurs de lambi par le biais du programme Blue BioTrade de la CNUCED.
- 5. Le Secrétariat est heureux d'annoncer que ce projet a été officiellement lancé le 7 octobre 2020 par la CNUCED, l'OECO et la CITES. Cette initiative de 18 mois, financée par l'OECO avec le soutien de l'Union européenne, vise à responsabiliser les petits exploitants côtiers des principales nations productrices de lambi des Caraïbes orientales tout en assurant un développement durable. Les pays bénéficiant de cette première phase sont la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
- 6. Dans le cadre de ce projet, un webinaire intitulé *Regional stakeholder webinar on Blue BioTrade & BioTrade principles and criteria including CITES requirements* (Webinaire destiné aux parties prenantes de la région sur les principes et les critères BioTrade et Blue BioTrade, y compris sur les exigences de la CITES) s'est tenu les 22 et 23 mars 2021. Les détails de ce webinaire destiné aux parties prenantes sont disponibles <u>ici</u> et incluent une présentation du Secrétariat CITES, *CITES regulations and decisions applicable to trade of queen conch: Non-detriment findings (NDFs) and effective license/permits system* (Règlements et décisions de la CITES relatives au commerce du lambi : avis de commerce non préjudiciable [ACNP] et système efficace de licences/permis).

7. Lors du 5^e Dialogue sur la croissance et la résilience, organisé les 14 et 15 avril 2021 par la Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB), l'OECO, la Banque mondiale et l'Université des Indes occidentales, le Secrétariat a présenté un exposé, *Queen conch as a CITES-listed species – the importance of Non-Detriment Findings and regulated trade in selected OECS countries* (Le lambi en tant qu'espèce inscrite à la CITES - l'importance des avis de commerce non préjudiciable et du commerce réglementé dans certains pays de l'OECO), dans le cadre d'un cours magistral intitulé *OECS/ECCU ocean, seas and marine ecosystem - Turning challenges into opportunities* (L'océan, les mers et l'écosystème marin de l'OECO/ECCU transformer les défis en opportunités).

Recommandations révisées

8. Le Comité pour les animaux est invité à prendre note des informations contenues dans le document AC31 Doc. 33 et son addendum.